



DÉCLARATION CONJOINTE

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONDAMNENT LES INTERDICTIONS DE VOYAGER IMPOSÉES AUX DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN ÉGYPTE

Les organisations soussignées condamnent fermement l'interdiction de voyager dont fait l'objet Malek Adly, éminent avocat égyptien spécialiste des droits humains et directeur du réseau des avocats du Centre égyptien des droits économiques et sociaux (ECESR).

Le 2 novembre 2016, alors que son passeport avait déjà été cacheté au hall des départs de l'aéroport international du Caire, Malek Adly a été informé par les services égyptiens de sécurité qu'il faisait l'objet d'une interdiction de voyager et a été empêché d'embarquer. Sans que les motifs justifiant l'interdiction de voyage lui aient été exposés, il a été interrogé par les services de sécurité et ses bagages ont été fouillés.

Nos organisations dénoncent l'utilisation systématique, par le gouvernement égyptien, des interdictions de voyage à l'encontre de défenseurs des droits humains, journalistes et des acteurs de la société civile en Égypte comme outil visant à réprimer la société civile indépendante.

Le cas de Malek Adly n'est pas isolé : la longue liste des [défenseurs des droits humains empêchés de voyager](#) est particulièrement préoccupante, puisque y figurent notamment des défenseurs des droits humains ainsi que des acteurs indépendants issus de la société civile, des syndicats et de la presse.

Ces mesures répressives systématiques imposées par le gouvernement égyptien sont susceptibles d'entraîner l'éradication complète de la communauté des droits humains en Égypte. Alors même que la société civile, les défenseurs des droits humains et les syndicats indépendants constituent la pierre angulaire d'une société pluraliste et démocratique et qu'ils sont essentiels à la mise en œuvre des processus de réforme nationaux, le gouvernement égyptien musèle gravement l'espace civique et viole systématiquement l'État de droit en invoquant des motifs de sécurité et de lutte contre le terrorisme. La récente décision de la Cour pénale du Caire en faveur du [gel des avoirs d'importantes organisations de défense des droits humains](#) et de défenseurs des droits humains constitue l'une des évolutions les plus inquiétantes.

Dans ce contexte, nos organisations exhortent le gouvernement égyptien à :

- **Lever immédiatement l'interdiction de voyager imposée à Malek Adly ainsi qu'à tous les autres défenseurs des droits humains et aux journalistes en Égypte** pour le simple fait de se livrer à des activités pacifiques.



- Mettre fin à toutes les formes d'harcèlement des défenseurs des droits humains, des journalistes et de la société civile, **libérer l'ensemble des militants politiques et des droits humains détenus en Égypte** et **révoquer immédiatement et inconditionnellement le gel des avoirs décidé dans le cadre de l'affaire no173/2011**, connue sous le nom d'« affaire des financements étrangers ».

En outre, dans le cadre de la coopération bilatérale UE-Égypte, nous appelons les institutions européennes et les États membres à :

- **Exhorter le gouvernement égyptien à lever les interdictions de voyager** et à mettre fin à l'ensemble des mesures de harcèlement judiciaire et administratif liées à l'affaire des financements étrangers.
- **Faire du classement de l'affaire des financements étrangers une condition à la poursuite et à la conclusion des priorités du partenariat entre l'Union européenne et l'Égypte ainsi qu'à la tenue d'un Conseil d'association.**
- **Libérer tous les journalistes et défenseurs des droits humains détenus en Égypte.**